

LES FONDS EUROPÉENS EN RHÔNE-ALPES 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

Le territoire Rhône-alpin est doté de secteurs économiques à forte valeur ajoutée, d'un dynamisme économique et démographique, d'un patrimoine naturel riche et diversifié et d'infrastructures publiques denses. La région fait toutefois preuve d'un développement infrarégional inégal, d'une forte pression d'une économie mondialisée et d'une baisse de l'emploi industriel. Pour la période 2014-2020, les fonds européens permettront de répondre aux quatre défis suivants :

- **le soutien à une politique de recherche et d'innovation** (technologique, environnementale, sociale, culturelle) et à leur diffusion au plus grand nombre,
- **le soutien à l'emploi durable et au développement économique** dans un contexte de crise profonde de l'Europe,
- **le soutien à la transition énergétique, la protection et valorisation de l'environnement** afin de préserver la planète et d'assurer un développement économique durable,
- **la préservation des équilibres et des solidarités territoriales** à l'échelle de la région et en lien avec les régions voisines.

Par ailleurs, deux approches transversales « Montagne » et « Loisirs et Nature » ont également été définies par le conseil régional Rhône-Alpes. Elles apparaissent comme des enjeux économiques et environnementaux forts. Ces approches s'inspirent du travail prospectif Montagne 2040 et de la SRI-SI et seront déclinées à travers les programmes régionaux et dans les programmes interrégionaux et de coopération européenne.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

10,90 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

44,20 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

12,30 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

71,40 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

2,80 %

Part des dépenses de R&D / PIB en 2010



Environnement

53,90 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-16 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Rhône-Alpes.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Rhône-Alpes FEDER-FSE 2014-2020*	509 400 000 €
Programme de développement rural Rhône-Alpes FEADER*	1 059 826 289 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Rhône-Alpes)**	176 499 466 €
Total	1 745 725 755 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Rhône-Alpes.

Espaces interrégionaux****

Axe interrégional Massif du Jura (dans le PO FEDER Franche-Comté)	12 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône	33 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Loire	33 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Alpes	34 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Massif-Central	40 000 000 €

Coopération territoriale européenne***

Interreg France-Suisse
(transfrontalier)

65 890 505 €



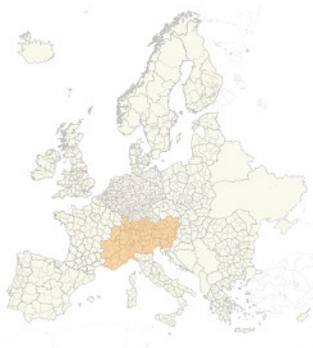
Alcotra
(transfrontalier)

198 876 285 €



Espace Alpin
(transnational)

116 635 466 €



Interreg Europe
(interrégional)

359 326 320 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Rhône-Alpes FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Au titre des mesures prioritaires financées par le FEDER, le conseil régional tient à favoriser, au sein des entreprises, **le développement de produits, services et procédés innovants, dans les domaines de spécialisation intelligente (DSI)**.

Dans ce cadre, des actions visant à faire émerger des **projets collaboratifs de RDI**, associant les entreprises, les centres de recherche et développement ou les centres d'innovation seront soutenues. De même, des projets de **laboratoires de fabrication** (« fablab »), de lignes pilotes et de démonstrateurs pourront être financés par les crédits européens. Dans ce cadre, l'investissement matériel sera adossé à la mise en place d'une offre de programme ad hoc d'accompagnement pour les entreprises qui s'inscrira dans le cadre d'un modèle économique pour la structure porteuse. Enfin, dans une optique de prise en compte de **l'innovation dans la commande publique** (un secteur qui représente 19 % du PIB européen), des actions de sensibilisation ou d'assistance méthodologique seront mises en place, afin de favoriser cette thématique lors des différents appels d'offres lancés par les collectivités.

Par ailleurs, la région Rhône-Alpes va encourager les opérations visant à améliorer la performance énergétique **des logements à vocation sociale**, ainsi qu'à augmenter **l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et dans le logement privé** dans une logique d'expérimentation de l'ingénierie financière. L'objectif affiché est l'amélioration du niveau de vie des locataires ou des propriétaires occupants de copropriétés dégradées, par la maîtrise des charges énergétiques. Des **instruments financiers** pourront être mis en place sur cette mesure, afin d'atteindre un effet levier plus important, et sur des secteurs où l'intervention publique est la plus complexe.

Une intervention spécifique sur les quartiers de la politique de la ville sera mise en œuvre à travers des Investissements territoriaux Intégrés. 11% du PO seront mobilisés sur les ITI de Rhône-Alpes (sélection en cours – 7 ITI maximum)

En ce qui concerne le **FSE**, plus de 73% des fonds seront mis au service de **l'amélioration du niveau de qualification des rhônalpins les plus éloignés de l'emploi, la formation** restant le principal levier d'inclusion sociale. La mobilisation du FSE régional se fera en cohérence avec les orientations du FEDER, pour le développement économique, l'innovation, l'environnement et l'emploi.

22 domaines de métiers ont été retenus pour être soutenus au titre de cette priorité. Une attention particulière sera portée aux métiers de l'industrie, du bâtiment (qui pourront fléchir jusqu'à 40 % du budget formation), aux métiers verdissants et verts (qui représenteront jusqu'à un quart de ce budget) et aux nouveaux métiers.

Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes intervient sur les thématiques :

- **technologies de l'information et de la communication** (par le développement de la couverture THD et des nouveaux usages numériques),
- **aides aux entreprises** (par le soutien à l'innovation sociale et à la compétitivité, la mise en place de nouveaux outils d'accompagnement ou le développement de l'économie de proximité),
- **protection de l'environnement** (par la transformation des sites et sols pollués et la préservation de la biodiversité),
- **promotion de l'emploi durable et de qualité** (sensibilisation des entreprises aux mutations économiques et de l'adaptation des compétences et actions de mise en réseau des entrepreneurs).



Programme de développement rural Rhône-Alpes FEADER 2014-2020

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

Mesure 1	Transfert de connaissances et actions d'information
Mesure 2	Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
Mesure 3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
Mesure 4	Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
Mesure 5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention
Mesure 6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
Mesure 7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
Mesure 8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
Mesure 10	Mesures agroenvironnementales et climatiques
Mesure 11	Agriculture biologique
Mesure 13	Païement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
Mesure 16	Coopération
Mesure 17	Gestion des risques
Mesure 19	Soutien au développement local LEADER



Programme opérationnel national FSE (volet régional Rhône-Alpes)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Rhône-Alpes sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Rhône-Alpes sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Rhône-Alpes, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Rhône-Alpes de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Rhône-Alpes)

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions non littorales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le programme opérationnel interrégional Bassin du Rhône et de la Saône poursuit une stratégie basée sur trois objectifs : la conciliation sur le bassin des activités humaines avec la prévention des risques d'inondation, le soutien à un transport durable et la préservation des milieux aquatiques du bassin.

Dans ce cadre, les financements FEDER ont été fléchés en priorité sur des investissements physiques, visant le développement du **transport fluvial** tout en améliorant sa performance environnementale.

Le resserrement des actions à financer autour d'investissements essentiels et prioritaires permet d'assurer un effet levier maximum des crédits européens. C'est ainsi qu'il est prévu le financement de **travaux sur le canal du Rhône à Sète**, ainsi que le développement de dispositifs d'information, de guidage et de modélisation des sections du Rhône.

Par ailleurs, ce programme interviendra sur les thématiques de :

- **conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel** (financement de l'itinéraire cyclable Via Rhôna et de produits touristiques associés, de plans de gestion et de restauration des zones humides, d'opérations de suivi scientifique), et protection de la biodiversité,
- **prévention du risque inondation** (diagnostics de vulnérabilité, investissements de prévention, démarches de sensibilisation des populations).



Programme opérationnel interrégional Alpes

Le programme opérationnel interrégional Massif des Alpes concentre son intervention sur les enjeux environnementaux pour une **croissance durable dans les Alpes**.

L'intervention du FEDER sera fortement concentrée sur la **protection et la valorisation des ressources alpines** pour un développement durable des territoires de montagne. L'objectif est de répondre en grande partie aux besoins d'accompagnement des investissements, notamment matériels, visant la mise en valeur des sites de découverte du patrimoine naturel et culturel alpin (notamment les identités et les savoir-faire locaux), et une diversification des activités touristiques. Ce soutien peut également passer par la mise en réseau et la mutualisation de stratégies et d'initiatives locales, ainsi que par de la sensibilisation des populations au patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Cette intervention sera coordonnée avec un soutien du FEDER à la protection de la biodiversité alpine, notamment en réponse aux impacts des investissements de découverte patrimoniale.

Par ailleurs, le POI Massif des Alpes interviendra sur les thématiques de :

- **la gestion et prévention des risques naturels** (développement de la résilience des territoires et des populations),
- **le soutien des entreprises** (appui et développement de la filière alpine de la transformation du bois pour la construction).



Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Le programme opérationnel interrégional Massif-Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Dans ce cadre, plus de la moitié des crédits FEDER sont prévus **pour endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif-central**. Il s'agira notamment de préserver les milieux emblématiques du Massif central (prairies, forêts anciennes, tourbières) soit par des actions de gestion et restauration

FONDS EUROPÉENS EN RHÔNE-ALPES 2014-2020

de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale, portant sur l'amélioration des connaissances, l'animation et la sensibilisation des territoires. L'objectif est de pouvoir mieux valoriser cette qualité environnementale en matière de développement pour le territoire et ses habitants. Le FEDER permettra ainsi d'expérimenter les paiements pour services environnementaux et de soutenir une stratégie ambitieuse en matière de tourisme et loisirs de pleine nature, incluant les grands itinéraires de randonnée.

En outre, le FEDER sera consacré au **soutien de la filière bois**. Avec 9 millions d'€ de FEDER, le programme porte un effort important à la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat répartit également ses crédits à l'échelle du massif. Il s'agit donc de faire converger les moyens sur des dispositifs interrégionaux déjà identifiés de soutien à la filière bois construction. Enfin, le programme Massif central a vocation à promouvoir les initiatives de **nouveaux modes de développement portés par les territoires** afin d'améliorer leur attractivité auprès des actifs : politiques d'accueil de nouvelles populations, services aux populations, développement de nouvelles activités, etc. : l'objectif est d'innover.



Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnelle du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinéraires doux.



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5 % de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La stratégie territoriale de la région Rhône-Alpes sera mise en œuvre de façon transversale au programme et spécifique sur le volet

urbain. De manière plus générale, la structuration des politiques régionales qui prennent le plus souvent appui sur des démarches de contractualisation avec les territoires (contrat d'Agglomération, Contrat de développement durable Rhône-Alpes, Grands Projets Rhône-Alpes, etc.) assure une approche intégrée des projets proposés aux cofinancements régionaux et FEDER.

Le programme régional FEDER-FSE 2014-2020 intègre ainsi un **volet urbain** qui sera déployé en priorité sur les territoires de la géographie prioritaire de la **future Politique de la ville de l'Etat**, à hauteur de 11% de l'enveloppe du PO régional (11% FEDER et 11% FSE) et en complémentarité avec le PO national FSE Emploi Insertion. Les actions prévues viseront en particulier à cofinancer des opérations de **construction et de réhabilitation thermique de logements sociaux** dans les quartiers prioritaires.

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



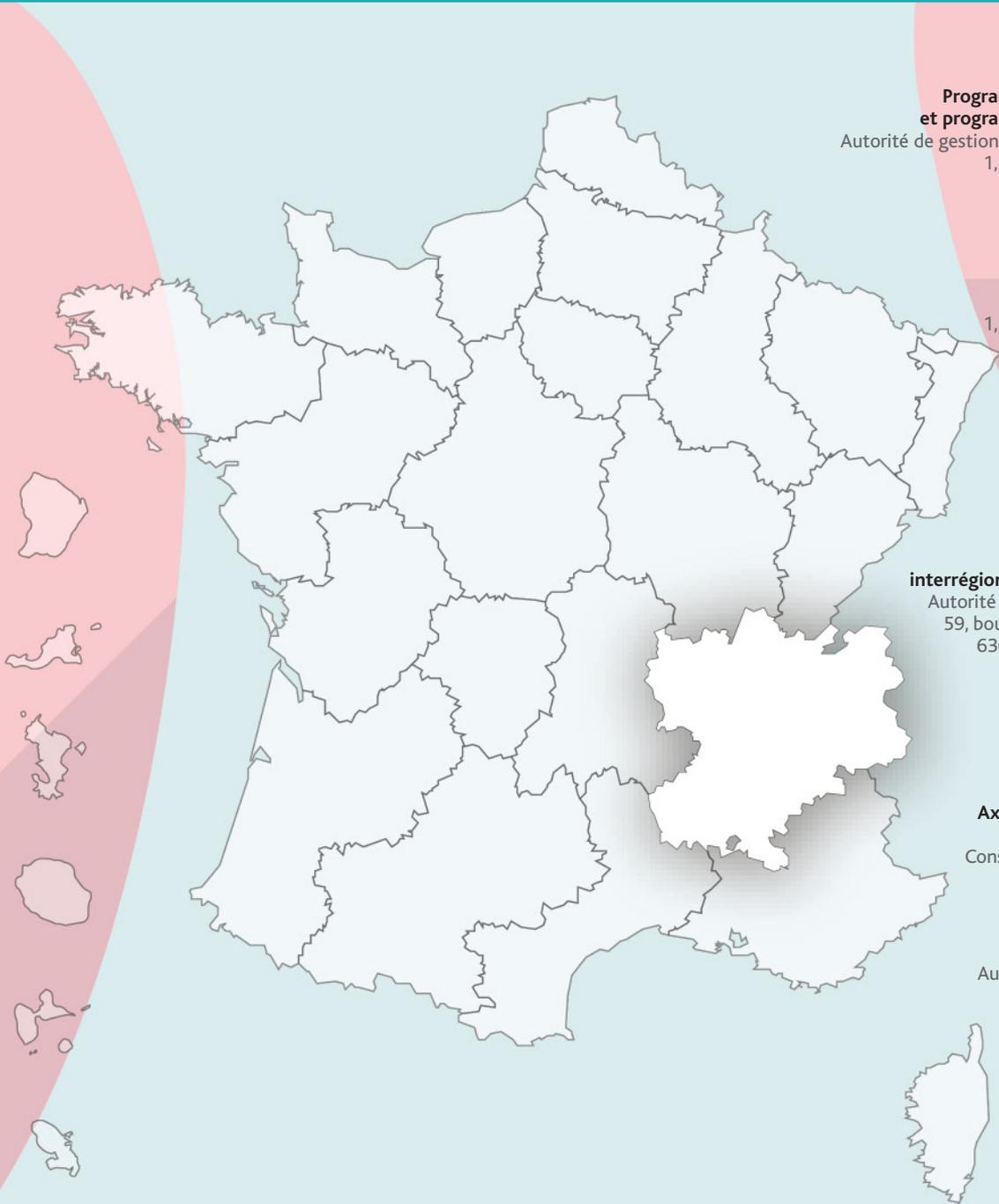
Territoires ruraux

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera (ou a été selon les cas) lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 220 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région le 17 avril 2014 pour une réponse à transmettre avant le 31 octobre. Les stratégies devaient être ciblées sur un ou deux enjeux d'avenir parmi les cinq définis au niveau régional après concertation des acteurs : changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources, territorialisation des économies rurales, vitalité sociale des territoires ruraux, adaptation au changement climatique, stratégie alimentaire durable territoriale.

Massif du Jura

Le massif du Jura s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort), couvrant deux régions : la Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée.

Sur ce territoire, les leviers d'action principaux identifiés sont **l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique** et **l'augmentation de l'attractivité** du massif toute l'année, en valorisant son identité culturelle et naturelle.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE et programme de développement rural

Autorité de gestion : Conseil régional Rhône-Alpes
1, esplanade François-Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 2

Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Autorité de gestion
Conseil régional Rhône-Alpes
1, esplanade François-Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 2

Programme opérationnel interrégional Alpes

Autorité de gestion
Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Programme opérationnel interrégional Massif-Central 2014-2020

Autorité de gestion : GIP Massif-Central
59, boulevard Léon-Jouhaux CS90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Programme opérationnel interrégional Loire

Autorité de gestion
Conseil régional Centre
9, rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Axe interrégional Massif du Jura

Autorité de gestion
Conseil régional de Franche-Comté
4, square Castan – CS 51857
25031 Besançon Cedex

Volet régional du programme national FSE

Autorité de gestion déconcentrée
le service FSE de la Direction
régionale des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (DIRECCTE)
[fse.dr-rhona@dr-rhona.
travail.gouv.fr](mailto:fse.dr-rhona@dr-rhona.travail.gouv.fr)

Pour en savoir plus

www.europe-en-rhonealpes.eu
www.europe-en-france.gouv.fr